

GE_GERICHTE ATAS/1217/2021 vom 30. November 2021

GE Cour de justice, 2021-11-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1217_2021

FR: GE_GERICHTE ATAS/1217/2021 du 30 novembre 2021

IT: GE_GERICHTE ATAS/1217/2021 del 30 novembre 2021

Erwägungen

E. 15

Le recourant estime encore que vu l'existence possible d'une lésion durable, la question de son droit à une IPAI, voire à une rente LAA, devait en l'état rester suspendue; sinon la décision entreprise devait être annulée en tant qu'elle niait le droit du recourant à une IPAI. Au vu de ce qui précède, sous réserve de ce qui a été dit au sujet du SRDC, au vu de l'évolution de l'état de santé, telle que décrite par les divers médecins ayant eu à connaître du cas - y compris le Dr D_____ -, et les déclarations même du recourant devant la chambre de céans, commentées et appréciées ci-dessus, montrant que l'état de santé va en s'améliorant, la CJCAS estime que l'on ne peut retenir, au degré de la vraisemblance prépondérante, l'existence d'une lésion durable.

E. 16

Au vu de ce qui précède, il n'y a pas lieu de procéder à des investigations supplémentaires. Ainsi, la décision entreprise n'apparaît pas critiquable.

E. 17

Le recours est dès lors rejeté.

E. 18

Pour le surplus, la procédure est gratuite (art. 61 let. a LPGa).

A/2112/2019 - 37/37 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant À la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.